
Communiqué de presse (10.06.2026)

Le Foyer Saint-Ursanne SA (FSTU) et la Fondation pour l'Aide et les Soins à Domicile (FASD) annoncent une collaboration.

Le Foyer Saint-Ursanne SA est intégré à la vie de la cité médiévale. Situé à proximité immédiate de la célèbre Collégiale et du Doubs, cet environnement exceptionnel participe à un cadre idéal de vie pour les résidents de l'EMS (90 résidents) et désormais aussi pour les futurs locataires des nouveaux appartements protégés.

Le FSTU et la FASD, partageant la même dynamique au service des aînés jurassiens actuels et futurs, vont collaborer étroitement afin d'offrir le meilleur confort aux locataires des appartements protégés sur les registres sanitaires, système d'appel d'urgence, aide au ménage, animation, logistiques, restauration, etc.

7 nouveaux appartements protégés et des services sur mesure

La reconnaissance d'appartements protégés, de « protection » pour les occupants des appartements sera assurée et garantie par le FSTU en étroite collaboration avec la FASD. Ce partenariat win-win-win garantit un suivi personnalisé par des institutions connues et reconnues. Christian Eicher (directeur FSTU), Ian Hennin (directeur FASD) et leurs équipes respectives sont enthousiastes de pouvoir débiter à partir de juillet 2026 un partenariat en faveur des aînés jurassiens.

Un petit local situé à l'intérieur du bâtiment dédié à la FASD permettra aux équipes d'interagir en parfaite symbiose. A relever que cette collaboration permet au FSTU d'éviter de monter une structure propre de soins à domicile (personnel, logiciel, décompte et facturation, etc.) et contribue ainsi favorablement à contenir l'augmentation des coûts de la santé. Le Foyer Saint-Ursanne peut ainsi s'appuyer pleinement sur les services de la FASD pour délivrer les prestations de soins aux locataires.

Pour certains locataires, une continuité peut même être offerte par un suivi désormais non plus à leur domicile mais en appartement protégé par les services de la FASD. Ce modèle de collaboration vertueux a déjà été mis en place dans d'autres secteurs jurassiens.

Mutualiser plutôt que multiplier ?

Les projections le montrent : d'ici 2040, le segment des personnes de 65+ ans est appelé à augmenter de moitié (+52%) et celui des personnes de 80+ ans va quasi doubler (+88%). Par conséquent, les besoins en soins de longue durée vont eux aussi connaître une forte hausse (+56%) ; dans le seul secteur des soins à domicile, le nombre de patients devrait croître de 52%. Forts de ces constats, il semble pertinent que les acteurs de la santé jurassiens recherchent complémentarité et mutualisation de certaines de leurs compétences. La mise en œuvre de ce projet en est un parfait exemple.

Renseignements et personnes de contact (cf. photo jointe libre de droit)

- Foyer Saint-Ursanne SA, 2882 Saint-Ursanne, **Christian Eicher**, directeur. 032 461 05 04 / christian.eicher@fstu.ch / www.fstu.ch
- Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile Jura, 2800 Delémont, **Ian Hennin**, directeur. 079 940 54 24 / ian.hennin@fasd.ch / www.fasd.ch